



**HAL**  
open science

## La sinologie : la langue chinoise créée par les sinologues ?

Clément Fabre

► **To cite this version:**

Clément Fabre. La sinologie : la langue chinoise créée par les sinologues ?. Revue d'histoire des sciences humaines, 2019, 34, pp.97-123. 10.4000/rhsh.3109 . hal-02933619

**HAL Id: hal-02933619**

**<https://amu.hal.science/hal-02933619v1>**

Submitted on 2 Aug 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## La sinologie : la langue chinoise créée par les sinologues ?

Les Chinois dans le territoire sinologique français du XIX<sup>e</sup> siècle

*Sinology: The Chinese language created by sinologists? The Chinese in the French Sinological territory of the nineteenth century*

Clément Fabre

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhsh/3109>

DOI : 10.4000/rhsh.3109

ISSN : 1963-1022

### Éditeur

Éditions de la Sorbonne

### Édition imprimée

Date de publication : 13 juin 2019

Pagination : 97-123

ISBN : 979-10-351-0314-9

ISSN : 1622-468X

### Référence électronique

Clément Fabre, « La sinologie : la langue chinoise créée par les sinologues ? », *Revue d'histoire des sciences humaines* [En ligne], 34 | 2019, mis en ligne le 27 mai 2019, consulté le 04 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhsh/3109> ; DOI : 10.4000/rhsh.3109

---

# La sinologie : la langue chinoise créée par les sinologues ?

## Les Chinois dans le territoire sinologique français du XIX<sup>e</sup> siècle\*

Clément Fabre

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (UMR Sirice, Centre d'Histoire de l'Asie Contemporaine)

**Résumé** Quelle place la sinologie française du XIX<sup>e</sup> siècle réserve-t-elle aux Chinois dans l'étude de leur propre langue ? La spécificité du territoire sinologique parisien, au sein duquel s'affrontent plusieurs conceptions concurrentes de la sinologie, adossées chacune à une définition spécifique de la langue chinoise, interdit de répondre de façon trop tranchée. Pas de rejet d'ensemble des compétences chinoises, pas plus qu'une unanime reconnaissance de leur valeur, mais plusieurs créations antagonistes de langue chinoise ménageant aux Chinois, au gré des situations et des stratégies, des rôles variés. Là où les sinologues de cabinet définissent un chinois ancien dont l'intelligence aurait été perdue en Chine et ne serait accessible qu'à Paris, les sinologues de terrain, avides de saper l'autorité des premiers, reconnaissent aux Célestes la maîtrise d'une langue inchangée depuis la nuit des temps, tandis que les journaux profanes peinent à concevoir qu'il puisse exister meilleur spécialiste de la langue chinoise qu'un Chinois.

**Mots-clés** : orientalisme, sinologie, Paris, Chine, caricature

**Abstract** What place was assigned to the Chinese in the study of their own language, in 19th-century French sinology? To judge by Chinese Studies in Paris, which was fraught with rival conceptions of sinology, each of which appealed to a different definition of the Chinese language, no clearcut answer is possible. Although there was no wholesale rejection of the competence of the Chinese, there was no unanimous recognition of their value either. Instead, several antagonistic constructions of the Chinese language envisaged several different roles for the Chinese, depending on the situations and strategies involved. Whereas the "book-bound" sinologists described an ancient Chinese tongue which was no longer understood in China itself, and which remained accessible only in Paris, the "field" sinologists, ever keen to undermine their colleagues' prestige, affirmed that Chinese was a language unchanged since the dawn of time, and that the Chinese were authorities in it. The non-specialist Press, for its part, had difficulty grasping the idea that anyone could claim greater expertise in the Chinese language than a Chinese person.

**Keywords**: Orientalism, Sinology, Paris, China, Caricature

\* Merci à Hugues Tertrais et Pierre Singaravélou pour leurs conseils tout au long de l'élaboration de cette recherche, et un merci tout particulier à Yann Potin qui, dans le travail de cet article comme à tant d'autres reprises, m'a été d'une aide inestimable.

*Les quatre Chinois saluent l'honorable académicien.* – Criquen miquola.

*M. Abel Rémusat.* – Miquola criquen.

*Un Chinois.* – Te solqui criquiqui.

*M. Abel Rémusat.* – Oui, oui, oui, mistigri.

*Un autre Chinois.* – Tututu mequipo quiproquo. (À l'interprète.) Deisue ; truc muc...

*L'interprète (étonné).* – Jeune lettré, vous ne comprenez pas ce que vous dit M. Abel Rémusat.

*Tous les Chinois.* – Mequipo quiproquo.

*M. Abel Rémusat.* – Ils osent vous dire qu'ils ne me comprennent pas, ce sont encore de drôles de Chinois, de plaisans Chinois... Attendez, je vais leur parler plus énergiquement : Terteff ya veroum, pauco paululum... On y perdrait son latin... Comprennent-ils maintenant ?

*L'interprète.* – Je vais leur demander. (*aux Chinois.*) Chipota quinquina macouba...

*Les Chinois.* – Yes, yes.

*M. Abel Rémusat (stupéfait).* – Comment !... Vos Chinois parlent anglais !

*Les Chinois.* – Un pauco.

*M. Abel Rémusat.* – Italien !

*Les Chinois.* – Multum.

*M. Abel Rémusat (de plus en plus stupéfait).* – Latin !

*Les Chinois.* – Un peu.

*M. Abel Rémusat.* – Français, et Chinois !

*Les Chinois.* – Chinois ! nix, nix ; nous le jurons par *Tien* !...

*M. Abel Rémusat.* – Nix !... et vous le jurez par l'idole des habitans de Pékin !... Eh bien ! je dois répondre à votre franchise. (*Il leur parle à l'oreille.*) Si peu que rien, vrai.

*Les Chinois (en le regardant).* – Bah ! ah ! bah !...

*M. Abel Rémusat.* – Ma parole d'honneur... et je ne suis tout au plus qu'un Chinois de troisième ordre.

*Les Chinois.* – Mais, vous avez cependant fait des traductions : il paraîtrait alors qu'avec vos ouvrages vous leur avez fait des contes.

*M. Abel Rémusat.* – Comme je ne crains jamais qu'on vienne me dire : Vous n'avez pas exactement suivi le texte, vous concevez, tout ce qui me passe par la tête, je le jette sur le papier... seulement, dans mes préfaces, j'annonce que j'ai décrit avec exactitude le pays où se passe l'action ; j'affirme que j'ai conservé, autant qu'il m'a été possible, les couleurs locales... enfin...

*Les Chinois.* – enfin, vous leur montez des couleurs, quoi !...

*M. Abel Rémusat.* – Précisément, et si vous n'êtes pas des Turcs... j'ai déjà pensé à une petite spéculation littéraire qui peut m'ouvrir le chemin de l'immortalité.

*Les Chinois.* – Parlez ! que faut-il faire ?

*M. Abel Rémusat.* – Rien de plus simple, m'écrire quelques mots chinois sur un vieux chiffon de papier blanc.

*Les Chinois.* – Avec plaisir.

*M. Abel Rémusat leur donne du papier, et ils écrivent.* – Sont-ils bons enfans ! À merveille !... Maintenant je vais confier ce précieux papier à mon ami Raoul Rochette, un archéologue

fameux ; il me le mettra dans un grand trou que nous ferons ensemble dans sa cave..., nous l'y laisserons deux ou trois mois, et quand il sera bien sale, bien humide, bien jaune, enfin, quand il y aura possibilité de le faire passer pour une pièce autographe, je fais annoncer dans les journaux ; « M. Abel Rémusat a découvert un nouveau manuscrit chinois, qu'il traduit actuellement... L'ouvrage sera orné d'un *fac-simile* de l'écriture de son auteur, etc. » Pendant ce temps, vous quittez Paris, vous arrivez en Chine, et j'aime mieux cela, parce que votre départ me donne la certitude que vous n'adresserez de votre pays aucune réclamation aux feuilles quotidiennes et périodiques ; alors je descends à la cave avec mon ami Raoul Rochette ; nous exhumons de la terre notre *papyrus* chinois ; le *Constitutionnel* fait l'éloge de mon ouvrage, à raison de 1 fr. 25 cent. par ligne. Moi, je fais hommage de ma découverte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Pardessus, mon confrère, me dit que je suis un homme de génie ; je dresse du tout procès-verbal, et je gratifie encore le public d'un petit *conte*.

*Les Chinois.* – *Vivat dignus est intrare in nostro docto corpor*<sup>1</sup>...

C'est par ce dialogue – bien sûr imaginé – que le journal pamphlétaire *Le Grondeur* relate le 2 mai 1829 la rencontre qui aurait eu lieu entre Jean-Pierre Abel-Rémusat, premier professeur de langues et littératures chinoises et tartares mandchoues au Collège de France, et quatre Chinois alors présents à Paris, où ils ont été accueillis par le couvent des Lazaristes, rue de Sèvres<sup>2</sup>. Sitôt l'article paru, le principal intéressé s'empresse de défendre son honneur en niant toute entrevue, un démenti relayé le 8 mai par un article du *Figaro* où l'on peut lire que le savant sinologue « n'a point été invité par les Lazaristes à les aller visiter et reconnaître », mais « qu'il espère tôt ou tard avoir une entrevue avec eux à la Bibliothèque du Roi et au Collège de France »<sup>3</sup>, et ce de préférence en public. C'est donc en public, et accompagné de plusieurs de ses étudiants, qu'il les rencontre finalement le 12 mai, à la Bibliothèque royale, pour réfuter ce récit mensonger par le témoignage éclatant de sa compétence sinologique : bien qu'incapable de leur parler, il communique avec les Chinois par écrit, avec une facilité dont plusieurs journaux se font effectivement l'écho. *Le Figaro* insiste ainsi sur la « rapidité vraiment merveilleuse » avec laquelle Rémusat écrit la langue chinoise, et sur les aptitudes démontrées par ses élèves, pour conclure que « [l]es plus incrédules seraient forcés de convenir qu'il n'y a rien de conjectural ni d'incertain dans les connaissances qu'ils lui doivent »<sup>4</sup>. Quant à *L'Universel*, le récit qu'il publie de la discussion participe du même éloge :

On sait que la prononciation diffère beaucoup en Chine d'une province à l'autre, aussi les Chinois sont-ils fréquemment obligés pour s'entendre d'avoir recours à l'écriture, qui est la

1 « M. Abel-Rémusat, les quatre Chinois, leur interprète », *Le Grondeur*, 2 mai 1829, p. 2-3.

2 « Les Chinois », *Le Figaro*, 5 mai 1829, p. 2-3.

3 « M. Abel Rémusat », *Le Figaro*, 8 mai 1829, p. 2-3.

4 « Les Chinois à la Bibliothèque royale », *Le Figaro*, 13 mai 1829, p. 2.

même dans tout l'empire. M. Abel-Rémusat a pris le même parti. On avait placé dans la salle une table noire sur laquelle il a tracé d'abord un salut adressé aux jeunes Chinois. On voyait se peindre sur leurs figures leur extrême étonnement de la rapidité et de la régularité avec lesquelles le savant professeur traçait les caractères compliqués de leur langue. [...]

Plusieurs élèves de M. Abel-Rémusat, parmi lesquels on distinguait particulièrement MM. Stanislas Julien, Kurz, Levasseur, le professeur Neimann et Ampère fils, se sont livrés par écrit à des conversations particulières avec chacun des chinois, qui semblaient pénétrés de joie de trouver aussi loin de leur patrie tant de personnes instruites dans les secrets de leurs caractères idéographiques<sup>5</sup>.

Cette démonstration ne suffit pas, toutefois, à faire taire les quolibets. Dès le 13 mai, *Le Grondeur* revient à la charge en ironisant sur la fameuse rencontre : « Les Chinois ont enfin montré leur langue à M. Abel Rémusat, professeur de mandchou... Ce célèbre académicien se fera tirer encore longtemps la *sienne* avant d'en pouvoir faire autant<sup>6</sup>... » Et, quelques jours plus tard, le même journal va jusqu'à affirmer qu'à en croire les quatre Chinois, « M. Abel Rémusat n'en est encore qu'à l'A, B, C, D » : « Nous le savions »<sup>7</sup>, conclut la brève. L'affaire ne se limite pas pour autant à cette seule feuille : *Le Figaro*, qui exprimait dès le mois d'avril ses doutes sur la capacité de Rémusat à s'entretenir avec les visiteurs Chinois<sup>8</sup>, exhume l'anecdote en 1833 comme preuve de l'incompétence du sinologue, alors récemment disparu. Dans cette nouvelle version de l'affaire, Rémusat n'aurait pas même osé se présenter face aux Chinois : « Il redoutait comme le feu de parler la langue qu'il professait<sup>9</sup>. » Le trait est plus marqué encore un an plus tard, quand *Le Figaro* se penche une dernière fois sur la rencontre, désormais fameuse :

Quand des Chinois vinrent à Paris, il y a quelques années, le professeur officiel de chinois leur parla latin pour se faire comprendre ; ce qui fait que bien des gens ne crurent plus ni aux professeurs, ni aux interprètes, ni même aux Chinois. Jamais le professeur titré d'une langue ne tient une conversation de cinq minutes avec un naturel du pays dont il enseigne la langue<sup>10</sup>.

Notons que les sinologues, eux aussi, reconstruisent cette entrevue, pour discréditer cette fois les Chinois comme experts de leur propre langue. Stanislas Julien, qui succède à Rémusat au Collège de France, affirme ainsi en 1834, dans l'avant-propos de sa traduction de *L'Orphelin de la Chine*, avoir « eu souvent l'occasion de consulter M. Joseph Li, le plus habile des quatre Chinois qui sont venus à Paris en 1829 [...] mais jamais [n'avoir] pu obtenir de lui l'explication d'un seul passage en vers<sup>11</sup> ». Même chose, enfin, en 1867 :

5 *L'Universel*, 13 mai 1829.

6 « Boutades », *Le Grondeur*, 13 mai 1829, p. 4.

7 « Besace », *Le Grondeur*, 20 mai 1829, p. 4.

8 « Bigarrures », *Le Figaro*, 19-20 avril 1829, p. 3.

9 « Athènes, ville allemande », *Le Figaro*, 13 mai 1833, p. 2.

10 « Théâtre du Gymnase. L'interprète », *Le Figaro*, 9 juin 1834, p. 2.

11 Stanislas Julien, *Tchao-Chi-Kou-Eul, ou L'Orphelin de la Chine*, Paris, Moutardier, 1834, p. 6.

En 1829, plusieurs Chinois chrétiens étant venus à Paris, M. Julien établit des relations suivies avec l'un d'eux, nommé Joseph Li, qui était plus instruit que ses confrères et parlait couramment la langue latine. Ayant voulu lire avec lui une comédie chinoise, il remarqua que ce jeune homme ne comprenait pas les ariettes en vers qui alternent avec la prose, et affirmait que, dans sa ville natale, il y avait à peine un ou deux lettrés qui fussent en état d'entendre la poésie chinoise<sup>12</sup>.

Pourquoi s'intéresser à ces récits contradictoires, diffamatoires ou hagiographiques, toujours biaisés en tout cas, et dont il est évident qu'ils ne nous apportent aucun élément fiable sur le déroulement effectif de la rencontre ? Le titre du premier article offre un premier indice de son intérêt : « M. Abel Rémusat, les quatre Chinois, leur interprète », comme les autres documents cités, met aux prises différents types de spécialistes de la langue chinoise et permet de saisir quelques-uns des ressorts qui fondent leur légitimité.

Rémusat est généralement considéré – selon une doxa qu'il énonce lui-même et que reprennent à sa suite sinologues et historiens de la sinologie – comme le véritable père de la sinologie moderne : le premier, il aurait dessiné les contours d'une approche scientifique de la langue chinoise, et la chaire qu'il inaugure au Collège de France en janvier 1815 constitue – avec la Société Asiatique dont il est en 1822 l'un des membres fondateurs – l'armature originelle de la sinologie parisienne<sup>13</sup>. Sa compétence, comme celle de son successeur, se limite à la langue chinoise écrite, accessible grâce aux manuscrits chinois présents à Paris – et notamment dans la Bibliothèque du Roi. Aussi ses détracteurs ont-ils beau jeu de stigmatiser son incompétence en matière de chinois parlé pour faire planer sur sa science un soupçon de charlatanisme – que vient souligner dans l'article du *Grondeur* la référence latine au médecin du *Malade imaginaire*. Cette stratégie est d'autant plus efficace que la maîtrise écrite du chinois paraît largement indémontrable, d'où l'imposture cynique de notre Rémusat de papier : « Comme je ne crains jamais qu'on vienne me dire : Vous n'avez pas exactement suivi le texte, vous concevez, tout ce qui me passe par la tête, je le jette sur le papier. » La capacité à discuter avec des Chinois, et à se faire comprendre d'eux, peut à l'inverse être attestée par un observateur même non-sinisant, mais capable de lire sur les visages des Célestes les signes du désarroi ou de la compréhension. C'est d'ailleurs pourquoi les articles favorables à Rémusat insistent avec force sur les visages « pénétrés de joie » des Chinois face aux caractères que tracent sous leurs yeux les sinologues parisiens. Si la rencontre de 1829 nous intéresse, c'est donc parce que les partisans comme les détracteurs de Rémusat l'érigent en épreuve de sa science : les premiers y voient la preuve

<sup>12</sup> Stanislas Julien, « Langue et littérature chinoise », dans Collectif, *Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France. Sciences historiques et philologiques. Progrès des études relatives à l'Égypte et à l'Orient*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 181-182.

<sup>13</sup> Voir Fabre, 2018, 15-16.

que sa maîtrise du chinois écrit « n'a rien de conjectural ni d'incertain », tandis que les derniers opposent sa compétence, suspecte parce que limitée, à celle des Chinois et de leur interprète. Ce dernier, probablement un missionnaire lazarisite, incarne en effet les experts en chinois parlé dont la compétence purement pratique sert alors de repoussoir aux sinologues parisiens dans la définition de leur science.

Mais qu'a donc cette science de si spécifique, qui lui permette de mépriser l'expertise des missionnaires et autres interprètes, et jusqu'à celle des Chinois ? Elle se présente comme capable de déchiffrer des textes dont les Chinois eux-mêmes auraient pour la plupart perdu l'intelligence, et dont les ariettes en vers présentées par Stanislas Julien à Joseph Li offrent l'exemple paradigmatique. Et à quoi cette incompetence tiendrait-elle ? C'est là que l'article du *Grondeur* est le plus éclairant. Lorsque son auteur imagine Rémusat complotant avec Raoul Rochette pour transformer le vieux chiffon où les quatre Chinois ont tracé quelques caractères en manuscrit ancien, humide et jauni après quelques mois passés sous terre, il met le doigt sur le principal argument qui fonde la légitimité des sinologues parisiens : l'ancienneté des textes qu'ils déchiffrent. La sinologie s'inscrit ainsi dans un mouvement plus large qui, à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, façonne ce que nous pouvons qualifier d'*expertise de l'illisible* : de la paléographie de l'École des chartes à la science des hiéroglyphes inaugurée par Champollion, il s'agit de retrouver l'intelligence d'écritures du passé devenues illisibles. Les feudistes et les bénédictins qui traduisaient pour la noblesse les titres sur lesquels reposait son statut ont disparu avec la société d'Ancien Régime, et les populations qui peuplent l'Égypte ont depuis longtemps perdu la clé des hiéroglyphes. Dans cette économie globale de l'illisible, l'originalité de la sinologie, et sa situation précaire, tient à ce que les Chinois savent lire leur langue, et que rien ne distingue pour l'œil profane les caractères chinois contemporains de ceux des temps passés. Là où l'observateur le plus ignare reconnaît immédiatement l'ancienneté des hiéroglyphes et des abréviations du XVI<sup>e</sup> siècle, le chinois, qu'il ait été tracé il y a de cela des millénaires ou bien le jour même, demeure du chinois. On comprend mieux l'imposture imaginée par *Le Grondeur*, et l'inquiétude qui la sous-tend : comment prouver, en l'absence de témoignages chinois, que les manuscrits soi-disant illisibles que prétendent exhumer les sinologues parisiens ne sont pas rédigés en fait dans un chinois contemporain, ou en tout cas parfaitement lisible par le premier Chinois venu ?

Le titre choisi pour cet article, « La sinologie : la langue chinoise créée par les sinologues ? », en plus de questionner par sa référence à l'ouvrage classique d'Edward Said<sup>14</sup> la place des savoirs indigènes dans la construction de la sinologie<sup>15</sup>, insiste ainsi sur un enjeu majeur de cette construction : les sinologues parisiens, pour

<sup>14</sup> Voir Said, 1978.

<sup>15</sup> Nous nous plaçons ici dans la lignée des travaux de Kapil Raj sur la construction interactive des sciences en contexte colonial et impérial. Voir Raj, 2010.



légitimer leur expertise, doivent définir, théoriser un chinois illisible qu'eux seuls seraient capables de déchiffrer. Aussi la confrontation de ces orientalistes aux Chinois constitue-t-elle un des lieux où se jouent, de manière indissociable, les définitions de la langue chinoise et des différentes compétences qui la prennent pour cible. C'est pourquoi il nous a paru particulièrement pertinent de faire de ces confrontations l'observatoire pour une cartographie du territoire sinologique, pour reprendre la notion de « territoire savant » par laquelle Ioana Popa, Joseph Morsel et Isabelle Backouche font valoir les rapports de force, les incertitudes, les redéfinitions et les divisions internes qui façonnent les processus de construction disciplinaire<sup>16</sup>. Nous étudierons ainsi successivement la place accordée aux Chinois et à leurs savoirs sur leur propre langue dans trois des espaces où se structure la sinologie française au XIX<sup>e</sup> siècle : celui de l'orientalisme de cabinet, celui de l'interprétariat en Chine et celui, enfin du débat public<sup>17</sup>.

## L'orientaliste et le Chinois

Dans le sillage de Rémusat se met en place, autour de la chaire du Collège de France, une sinologie de cabinet qui s'efforce, à partir des manuscrits chinois concentrés à Paris – et notamment à la Bibliothèque du Roi – de traduire les monuments littéraires du Céleste Empire et de décrypter le fonctionnement d'une langue chinoise qu'il s'agit pour les sinologues parisiens de débarrasser des mythes qui en avaient jusqu'alors grevé l'étude. Foin de la langue primitive, de la langue universelle et des théories figuristes chères au XVIII<sup>e</sup> siècle, soucieuses de traquer dans le dessin des idéogrammes la preuve d'un antique christianisme chinois : la langue chinoise doit être étudiée comme une simple langue. Une langue originale, certes, et qu'il ne s'agit pas plus de plier aux catégories de la grammaire latine – comme s'y étaient employés plusieurs proto-sinologues des siècles passés – que de fantasmer en langue de l'Éden, mais une simple langue, utilisée par un peuple pour communiquer et fixer ses pensées – quand bien même ce peuple en aurait à terme perdu la clé. La place que, dans cette entreprise, les sinologues parisiens accordent à l'expertise des Chinois est passible, en premier lieu, d'une analyse purement pragmatique. Privés – en tout cas jusqu'aux guerres de l'Opium (1839-1842 et 1856-1860) – d'un accès régulier à la Chine et aux Chinois, il leur faut construire leur légitimité par opposition à leurs rivaux, missionnaires et Britanniques, lesquels, pour leur part, y ont toujours accès<sup>18</sup>. C'est particulièrement frappant dans la notice que Rémusat consacre en 1817, soit

<sup>16</sup> Popa, Morsel et Backouche, 2018, p. 6.

<sup>17</sup> Voir Fabre, 2018.

<sup>18</sup> C'est pourquoi l'histoire de la sinologie britannique diverge à ce point, au XIX<sup>e</sup> siècle, de celle de la sinologie française. Ce sont, dès le début du siècle, des sinologues praticiens, missionnaires protestants formés à l'école des Chinois (que ce soit en Angleterre, comme le révérend Robert Morrison auprès du Cantonnais Yang Sam Tak, ou bien le plus souvent en Chine même), qui s'imposent

quelques années à peine après l'ouverture de sa chaire, à la grammaire qu'a fait paraître en 1814 le Père Joshua Marshman, dont il impute les défauts à l'aide qu'a reçue l'auteur de la part de Chinois – ainsi qu'à son ignorance des ressources de la Bibliothèque du Roi<sup>19</sup>. La leçon est on ne peut plus claire : seul un savant occidental saurait, depuis Paris, mener de rigoureuses études sinologiques.

Plonger plus en détail dans les discours de ces sinologues de cabinet permet d'identifier deux dimensions principales dans leur rejet des savoirs chinois : la première tient à l'objet de ces savoirs, la seconde à leur méthode. Pour ce qui est du premier point, les sinologues s'emploient – comme l'affaire de 1829 nous a déjà permis de l'entrevoir – à définir une langue chinoise qui serait accessible à eux seuls. Ce qui passe par une redéfinition de l'architecture même de la langue chinoise. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, missionnaires et proto-sinologues européens insistaient principalement sur la division de la langue chinoise entre langue écrite et langue parlée. Cette structuration se compliquait parfois par la reconnaissance de différents styles, maîtrisés par des catégories différentes de la population chinoise, mais cette distinction n'était pas ancrée dans une évolution chronologique du chinois. Jean-Baptiste Du Halde, dans sa célèbre somme sur la Chine, distinguait ainsi en 1735 trois manières de s'exprimer : « l'une pour le petit peuple, qui a le moins de soin de l'arrangement de ses paroles », « l'autre qui devrait être celle des Mandarins & des Lettrez » et, enfin, « le langage des Livres » : « Ce n'est plus ici une langue qui se parle dans le discours ordinaire, mais seulement qui s'écrit, & qu'on n'entendrait pas aisément sans le secours des Lettres qu'on a sous les yeux »<sup>20</sup>. Divers publics, divers usages, diverses techniques de déchiffrement et, certes, divers degrés de lisibilité ; mais aucune construction d'une langue chinoise ancienne, et dont l'intelligence aurait été perdue. Or – qu'on l'explique par une nouvelle stratégie opportuniste, par l'esprit orientaliste stigmatisé depuis Edward Said comme instrument de l'impérialisme occidental, ou bien encore par une conscience nouvelle, accrue peut-être par l'accélération des temps liée à la double Révolution chère à Eric Hobsbawm, du danger de l'oubli, qu'incarnerait après des siècles de continuité érudite la disparition soudaine des savoirs paléographiques –, c'est bien cette idée qui s'impose au XIX<sup>e</sup> siècle. La langue chinoise, désormais, ne se partage plus seulement selon les lignes de faille qui séparent l'écriture de l'oralité et la langue savante de la vulgaire, mais aussi selon l'évolution historique des styles de chinois. C'est même ce critère temporel qui devient le plus déterminant, comme en témoigne

.....  
comme les figures majeures de la sinologie britannique et occupent d'emblée les chaires d'enseignement sinologique qui ouvrent en Angleterre à partir des années 1870. Voir Frèches, 1975.

**19** Jean-Pierre Abel-Rémusat, « 法言國中 (Tchoung Koué yan fa) : CLAVIS SINICA, or Elements of chinese grammar, with a preliminary dissertation on the characters and the colloquial medium of the Chinese, and an appendix containing the Ta-hyoh of Confucius, with a translation ; by J. Marshman, D.D. Serampore, at the missionpress, 1814. Un vol. gr. in-4° de plus de 600 pages », *Journal des sçavans*, 1817, p. 83-89.

**20** Jean-Baptiste Du Halde, *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'Empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, tome second, Paris, Chez P. G. Le Mercier, 1735, p. 228.

le titre de la grammaire que Rémusat publie en 1822, et qui s'impose pour tout le siècle comme l'un des classiques de la sinologie : *Elémens de la grammaire chinoise, ou principes généraux du kou-wen ou style antique, et du kouan-hoa, c'est-à-dire, de la langue commune généralement usitée dans l'Empire chinois*. L'opposition entre un « style antique » et une « langue commune généralement usitée » dit assez, à elle seule, l'oubli qui aurait frappé le premier, sorti du régime commun de lecture au profit de la seconde. Un reflux sur lequel Rémusat revient dans l'ouvrage :

Le *style antique* ayant bientôt cessé d'être en rapport avec les besoins toujours croissans de la société, il s'y est introduit divers changemens, qui tous ont eu pour but de rendre la langue claire, précise et susceptible de formes variées. [...] Le style qui est le produit de ces changemens est celui qu'on nomme 話官 *kouan hoa* (langue des magistrats), ou, comme on l'a dit vulgairement, *langue mandarinique*<sup>21</sup>.

Sans multiplier les exemples outre mesure, on retrouve la même idée chez Stanislas Julien, qui affirme en 1869, en ouverture de sa *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise*, avoir écrit l'ouvrage pour « faciliter l'intelligence des livres chinois écrits en *Kou-wen* ou style antique<sup>22</sup> ».

C'est cette théorisation d'une langue chinoise ancienne et déconnectée des usages chinois contemporains qui permet aux sinologues parisiens de se tailler un domaine d'expertise sur lequel peu de Chinois sauraient constituer de véritables rivaux, et certainement pas en tout cas ceux qui parviennent en Europe. Rémusat, dans l'avant-propos du recueil de contes chinois qu'il publie en 1827 – et qui inspire au *Grondeur* son développement ironique sur le « petit conte » dont le professeur entendrait gratifier le public –, oppose ainsi la traduction qu'a faite d'un des contes son élève Stanislas Julien à celle qu'en avait réalisée le Chinois Abel Yan, en latin :

Il n'est pas bien étonnant qu'un Chinois sache mal le latin : ce qui est plus singulier, c'est que celui-ci n'entendait qu'imparfaitement sa propre langue, ainsi qu'on s'en est convaincu en comparant avec le texte plusieurs passages de sa traduction. Un jeune littérateur que je m'honore de compter parmi mes meilleurs élèves, M. Stanislas Julien, a revu cette traduction tout entière, et se l'est en quelque sorte appropriée par les améliorations sans nombre qu'il y a faites<sup>23</sup>.

<sup>21</sup> Jean-Pierre Abel-Rémusat, *Elémens de la grammaire chinoise, ou principes généraux du kou-wen ou style antique, et du kouan-hoa, c'est-à-dire, de la langue commune généralement usitée dans l'Empire chinois*, Paris, Imprimerie Royale, 1822, p. 36.

<sup>22</sup> Stanislas Julien, *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise fondée sur la position des mots suivie de deux traités sur les particules et les principaux termes de grammaire, d'une table des idiotismes, de fables, de légendes et d'apologues traduits mot à mot*, tome 1, Paris, Maisonneuve, 1869, p. vii.

<sup>23</sup> Jean-Pierre Abel-Rémusat, *Contes chinois, traduits par MM. Davis, Thomas, le P. D'Entrecolles, etc.*, Paris, Moutardier, 1827, p. vii-viii.

Stanislas Julien retient la leçon : outre ses développements, déjà mentionnés, sur l'incompétence de Joseph Li, la correspondance qu'il échange en 1869 avec l'administrateur général de la Bibliothèque impériale est particulièrement édifiante. L'administrateur, agacé par le retard que prend le sinologue dans la compilation du catalogue des manuscrits chinois que renferme la Bibliothèque – c'est, en tant que conservateur du Cabinet des manuscrits, une des missions qui lui échoient –, entend lui adjoindre pour s'acquitter de cette tâche « un chinois converti parlant et écrivant le latin<sup>24</sup> » : Thomas Ko. Stanislas Julien, qui avait marqué déjà une certaine réticence avant même de connaître l'identité du-dit Chinois<sup>25</sup>, se révolte quand il apprend de qui il s'agit et s'évertue, par une longue lettre, à prouver à son interlocuteur l'incompétence et l'inutilité de cet auxiliaire, incapable même de distinguer des mots mandchous de caractères chinois<sup>26</sup>. Notons enfin que le marquis d'Hervey de Saint-Denys, qui succède en 1873 à Stanislas Julien au Collège de France, prolonge lui aussi cette tradition : lorsque Paul Perny, son rival malheureux à la chaire créée par Rémusat, entreprend de le discréditer par la publication, sous pseudonyme, du libelle *Le Charlatanisme littéraire dévoilé*, où il prétend que le professeur ignore entièrement la langue chinoise et doit tout au lettré chinois dont il se fait aider, la réponse que publie sa victime est sans équivoque :

Le sieur Perny sait mieux que personne ce qu'on peut tirer des jeunes Chinois élevés par les missionnaires, et tels que tous ceux qui sont venus en France dans ces dernières années. Excellents à utiliser pour la confection d'un dictionnaire de la langue vulgaire, pour dresser des index et rechercher des matériaux, ils sont absolument insuffisants pour attaquer, et à plus forte raison pour élucider par eux-mêmes, une seule page de chinois ancien (ce que du reste le sieur Perny ne saurait pas faire davantage). [...] Qu'il ne cherche donc pas à équivoquer, en venant raconter qu'il n'existe pas de langue savante à la Chine, mais seulement une langue orale et une langue écrite. Il sait bien qu'il y a la langue écrite vulgaire, à la portée de ceux qui ont acquis, comme lui, l'usage courant de la langue orale, et ensuite la langue écrite des anciens livres, dont il n'a pas su traduire une page, même avec le secours des auxiliaires chinois employés par lui<sup>27</sup>.

À ce premier motif mis en avant par les sinologues pour rejeter l'expertise des Chinois s'en ajoute un second : non contents d'ignorer certains pans de leur langue, les Célestes emploieraient pour l'étudier une méthode inadaptée, qui présenterait pour

<sup>24</sup> Archives de la Bibliothèque nationale de France (ci-après ABNF), Archives modernes 117. Lettre de l'administrateur général de la Bibliothèque impériale à Stanislas Julien (Paris, 19 mars 1869).

<sup>25</sup> ABNF, Archives modernes 117. Lettre de Stanislas Julien à l'administrateur général (Paris, 4 avril 1869).

<sup>26</sup> ABNF, Archives modernes 117. Lettre de Stanislas Julien à l'administrateur général (Paris, 6 avril 1869).

<sup>27</sup> Hervey de Saint-Denys, *Examen des faits mensongers contenus dans un libelle publié sous le faux nom de Léon Bertin avec le jugement du tribunal correctionnel de Versailles du 30 septembre 1874, confirmé par Arrêts de la Cour de Paris des 16 décembre 1874 et 29 janvier suivant. Note adressée à MM. Les Professeurs du Collège de France, Saint-Germain, Imprimerie Eugène Heutte et Cie, 1875, p. 35.*

le sinologue occidental moins d'intérêt que de risques. Rémusat, dans sa notice déjà mentionnée de la grammaire publiée à Serampore par Joshua Marshman, voit dans l'adoption par l'auteur des méthodes employées en Chine pour décrire le *kouan-hoa* une des causes de la médiocrité qu'il déplore dans cette partie de l'ouvrage :

ce n'est pas la partie de son ouvrage où l'on observe le plus de clarté. La raison en est qu'il a suivi, presque pas à pas, l'introduction qu'on lit à la tête du dictionnaire *Khang-hi*. Si l'on trouve peu d'avantage à suivre les Chinois dans la méthode qu'ils ont adoptée pour l'enseignement de leur propre langue, on gagne moins encore à les prendre pour guides dans une matière où la nature de leur idiôme [*sic.*] jette nécessairement beaucoup d'obscurité. Comment, en effet, parler de prononciations, de voyelles, de consonnes, de diphthongues [*sic.*], quand on n'a pas même l'usage des lettres !

Une critique reprise à la fin des années 1880, avec un mépris plus marqué encore pour les savoirs chinois, par le sinologue et linguiste Terrien de Lacouperie :

un séjour trop prolongé dans l'Empire du milieu [...] fait perdre graduellement [aux Occidentaux] la pratique de la critique, et ne leur permet plus de se débarrasser du bagage étouffant d'illusions et d'assertions, la plupart de convention traditionnelle et sans réalité historique, qui forment le milieu chinois<sup>28</sup>.

Caractéristiques de la « réduction en art » des langues indigènes – notamment étudiée pour le cas des savoirs missionnaires sur les langues d'Amérique à l'époque moderne<sup>29</sup> –, ces discours semblent postuler que seuls les savoirs linguistiques et philologiques occidentaux sauraient produire une véritable description scientifique de la langue chinoise. Cette idée mérite toutefois d'être nuancée pour deux raisons. Tout d'abord, la valorisation d'une description occidentale au détriment d'une description chinoise du chinois se justifie, souvent, moins par une supériorité intrinsèque de la première sur la seconde que par sa plus grande accessibilité pour un esprit occidental. La préface des *Éléments de grammaire chinoise* de Rémusat expose déjà cette idée, indissociable donc dès sa naissance de la sinologie parisienne : « les Chinois, comme les autres peuples, s'entendent en parlant et en écrivant. Nous pouvons donc les entendre aussi, si nous avons les secours nécessaires<sup>30</sup> ». Les descriptions occidentales de la langue chinoise se justifient moins par la nécessité d'y mettre de l'ordre que par le besoin de combler le fossé qui sépare les deux traditions linguistiques, et de remplacer l'intelligence instinctive que les Chinois ont de leur langue, laquelle ne saurait s'acquérir qu'en y étant baigné depuis l'enfance. Jean-Jacques Ampère comprend bien cet aspect de la pensée de Rémusat, qui explique – dans l'article qu'il consacre en 1832

<sup>28</sup> Albert Étienne Jean-Baptiste Terrien de Lacouperie, *Les Langues de la Chine avant les Chinois*, Paris, Ernest Leroux, 1888, p. vi-vii.

<sup>29</sup> Voir entre autres Boumediene, 2016, 428.

<sup>30</sup> Jean-Pierre Abel-Rémusat, *Éléments de la grammaire chinoise...*, *op. cit.*, p. xxviii-xxix.

à son maître disparu – l’inutilité pour les Chinois d’élaborer une grammaire de leur propre langue par le fait qu’« ils apprennent une partie de ses règles en apprenant à parler, et l’autre en apprenant à écrire<sup>31</sup> ». Aussi Rémusat choisit-il, malgré son refus de subsumer entièrement la langue chinoise sous les catégories de la grammaire latine, d’en conserver en partie les outils, et de cerner progressivement l’originalité du chinois par de constants allers-retours entre une vision, nécessairement schématique et gauchie, du chinois au prisme de ces catégories européennes, et la mise en avant de ses irréductibles originalités qui viennent en complexifier le tableau<sup>32</sup>.

C’est cette « double méthode<sup>33</sup> » qui inspire, pendant tout le siècle, à ses successeurs un usage prudent des catégories descriptives européennes, et justifié toujours par la nécessité pédagogique et la volonté de convertir progressivement le locuteur français à un système linguistique autre. Citons seulement comme exemple la *Syntaxe nouvelle* de Stanislas Julien : c’est « pour [s]e faire mieux comprendre » qu’il choisit de se plier à l’usage de concepts européens tels les « substantifs », « adjectifs », « verbes » et autres « adverbes »<sup>34</sup>, et Édouard Laboulaye, dans la recension qu’il publie de l’ouvrage, lui sait gré d’avoir opté pour cette solution :

Nous n’avons pas affaire à une grammaire traduite du chinois, et par conséquent écrite pour un peuple qui a des habitudes d’esprit toutes différentes des nôtres ; c’est un savant français qui ramène à notre point de vue une langue composée, comprise, enseignée à un point de vue tout opposé<sup>35</sup>.

Seconde nuance, enfin : les sinologues ne rejettent pas systématiquement les réflexions sinologiques chinoises, et en font même au cours du siècle un usage de plus en plus récurrent. Stanislas Julien lui-même – fort sans doute de son succès dans la traduction de la poésie chinoise classique, devant laquelle Rémusat avait dû rendre les armes, et qui suffit à justifier sa supériorité sur les lettrés chinois – admet ainsi s’être appuyé pour concevoir sa *Syntaxe nouvelle* – sans toutefois souscrire à toutes ses explications – sur la lecture du traité publié en 1798 par le Chinois Wang-in-tchi<sup>36</sup>. Son élève Antoine Bazin qui, le premier, avait occupé la chaire de chinois vulgaire ouverte en 1841 à l’École des langues orientales vivantes (ci-après Langues O’), reconnaissait pour sa part dès 1856 avoir beaucoup appris sur le *kouan-hoa* en échangeant avec trois lettrés chinois qu’il lui avait été donné de rencontrer<sup>37</sup>, et en consultant un traité

<sup>31</sup> Jean-Jacques Ampère, « De la Chine et des travaux d’Abel-Rémusat », *Revue des deux mondes*, 15 novembre 1832, p. 389.

<sup>32</sup> Jean-Pierre Abel-Rémusat, *Elémens de la grammaire chinoise...*, *op. cit.*, p. xvii-xix.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Stanislas Julien, *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise...*, *op. cit.*, p. 8-9.

<sup>35</sup> Édouard Laboulaye, « *Journal des Débats* du 5 juillet 1869 », dans Stanislas Julien, *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise...*, *op. cit.*, p. 410-411.

<sup>36</sup> Stanislas Julien, *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise...*, *op. cit.*, p. 153-154.

<sup>37</sup> Antoine-Pierre-Louis Bazin, *Grammaire mandarine, ou Principes généraux de la langue chinoise parlée*, Paris, Imprimerie Impériale, 1856, p. II-III.

grammatical chinois<sup>38</sup>. Plus révélateur encore, il reconnaissait dix ans auparavant le secours que peuvent représenter, pour aborder même des textes anciens, les commentaires chinois qui en ont été faits au cours du temps :

Rien de plus net, de plus précis, de plus déterminé, de plus arrêté qu'un commentaire chinois sur un texte devenu classique. La raison en est toute simple ; c'est qu'il y a des siècles que les Chinois étudient, comme nous étudions nous-mêmes, la langue savante et les monuments de l'antiquité. Les difficultés que nous éprouvons, ils les éprouvent ; les obstacles que nous rencontrons, ils les rencontrent, et ce qui est obscur pour nous est loin d'être clair pour eux ; mais les Chinois ont obtenu, par une longue persévérance dans ces exercices, des résultats généraux et décisifs<sup>39</sup>.

Cette prise en compte accrue des réflexions indigènes sur le chinois s'impose à tel point qu'en 1898 Maurice Courant résume le siècle entier comme une marche progressive vers l'adoption des catégories chinoises, qu'il conviendrait selon lui de porter à son terme :

nous ne nous contenterons pas non plus de l'étude des *hiu tseu* et, pour compléter le tableau de la langue chinoise, nous y joindrons celle des *chi tseu* sous leur double forme. En nous appuyant sur cette distinction chinoise, qui est vraiment conforme aux faits grammaticaux, nous mettrons résolument de côté tous nos concepts européens [ . D ] depuis 3 000 ans que les Chinois s'entendent entre eux avec ce langage qui sert aujourd'hui à 300 millions d'hommes, il faut bien que tout n'y soit pas livré au caprice individuel, qu'il s'y trouve quelques lois générales : ce sont ces lois que nous rechercherons<sup>40</sup>.

Sans doute faut-il voir dans cette confrontation croissante de la sinologie française aux savoirs indigènes – au nom de laquelle plusieurs chercheurs ont déjà fait valoir, dans le champ orientaliste, la place spécifique de la sinologie, qui la dédouanerait des travers identifiés par Said<sup>41</sup> – une conséquence de la convergence progressive<sup>42</sup> que connaissent, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la sinologie parisienne et une sinologie de terrain moins hostile par essence aux savoirs chinois.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. xxiv-xxvi.

<sup>39</sup> Antoine Pierre Louis Bazin, « Rapport sur un manuel pratique de la langue chinoise vulgaire, par M. Louis Rochet, membre de la Société Asiatique, Paris, Benjamin Duprat ; 1 vol. in-8° », *Journal Asiatique*, IV<sup>e</sup> série, VIII, 1846, p. 356-357.

<sup>40</sup> Maurice Courant, « Notes sur l'Enseignement de la langue chinoise (Leçon faite au Collège de France le 12 décembre 1898) », *Revue internationale de l'Enseignement*, XXXVII, 1898, p. 295-297.

<sup>41</sup> Wright, 1960, 233 ; Zhang, 1988, 128. Notons toutefois que Said intègre pour sa part Rémusat à sa « généalogie intellectuelle officielle de l'orientalisme » : Said, 1994, 178.

<sup>42</sup> Fabre, 2018, 23.

## L'interprète et le Chinois

L'émergence, parallèlement à la « sinologie de cabinet », d'une « sinologie pratique » aussi appelée par les historiens « sinologie de terrain », a déjà fait l'objet de plusieurs travaux<sup>43</sup>. Rappelons qu'elle se constitue, en France, à partir de la première guerre de l'Opium, et particulièrement autour des interprètes du ministère des Affaires étrangères qui mettent progressivement en place leur propre système de formation, et investissent à partir de 1873 la chaire des Langues O'. Ce qui, en revanche, nous intéresse, c'est la large place qu'accorde cette branche sinologique aux savoirs chinois, comparée à la branche parisienne, et les raisons de cette différence.

Elle pourrait paraître paradoxale en effet, attendu que ces interprètes sont plus directement investis dans l'entreprise impériale française, et donc logiquement plus susceptibles de ce mépris colonialiste à l'encontre des Chinois qui fonde les théories saidiennes. De fait, un interprète comme le comte Kleczkowski, qui parvient le premier – à l'issue d'une brillante carrière diplomatique – à la chaire des Langues O', n'hésite pas à qualifier le chinois de « babil », ou à le comparer au « parler des enfants en bas âge »<sup>44</sup>. À cela s'ajoute la méfiance dont ces agents entourent des intermédiaires indigènes toujours suspects de trahison – on sait toute la défiance que suscitent les *compradors*, Chinois « servant d'intermédiaires obligés entre les maisons européennes et les maisons chinoises pour toutes les transactions », et qui agissent « le plus souvent au détriment de l'étranger que du commerçant chinois »<sup>45</sup>. Il importe d'ailleurs de noter que cette méfiance ne vise pas que les Chinois : lorsque Callery – le premier interprète mis au service des agents diplomatiques français en Chine, et le premier à s'imposer comme une autorité de la sinologie pratique – propose au ministère, en 1859, la mise en place d'un cours de chinois pour les futurs interprètes, que lui-même assurerait à Paris pour combler les lacunes de l'enseignement des Langues O' – encore monopolisées à l'époque par des sinologues de cabinet –, il insiste ainsi sur le danger qu'il y aurait à devoir « recruter çà et là des interprètes de toutes les nations, au dévouement desquels on ne pourra[it] jamais accorder une entière confiance, et qui, dans tous les cas, ne fer[ai]ent pas honneur au service français<sup>46</sup> ». C'est en effet là le dernier élément qu'opposent ces praticiens à l'emploi des Chinois : cet aveu d'incompétence sinologique humilierait la France et risquerait de la placer dans une position d'infériorité face aux autres puissances occidentales, et face à la Chine elle-même. Aussi le ministre plénipotentiaire Alphonse de Bourboulon refuse-t-il en 1855,

<sup>43</sup> Bergère et Pino (éd.), 1995 ; Singaravélou, 1999 ; Fabre, 2018.

<sup>44</sup> Michel Alexandre Kleczkowski (comte), *Cours graduel et complet de chinois parlé et écrit*, vol. 1, *Phrases de la langue parlée tirées de l'Arte China du P. Gonçalves*, Paris, Maisonneuve, 1876, p. 56-58.

<sup>45</sup> Maurice Courant, *De l'utilité des études chinoises*, Paris, Librairie Marescq Ainé, 1899, p. 7.

<sup>46</sup> Archives diplomatiques de la Courneuve (ci-après ADC), Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/710 : CALLERY Joseph Marie, « Note sur les Élèves-Interprètes pour les langues de la Chine, par J. M. Callery (10 janvier 1859) ».



malgré la pénurie d'interprètes dont souffrent les services diplomatiques, jusqu'à l'idée d'employer à cette tâche des Chinois :

quant à l'idée de se servir jamais de Chinois comme interprètes dans les relations officielles, la moindre étude tant soit peu sérieuse de ce pays suffit pour démontrer que ce serait faire bon marché de toute dignité et de tout intérêt national dans nos rapports avec les autorités chinoises<sup>47</sup>.

Mais, s'ils leur paraissent naturellement inférieurs, toujours suspects de duplicité et de complot, et si le recours à leur compétence sonne trop à leur goût comme un aveu d'impuissance, les sinologues praticiens ne songeraient jamais, en revanche, à nier aux Chinois la maîtrise de leur propre langue. La compétence dont ils se réclament ne porte pas en effet sur la même langue que celle des sinologues parisiens, pas plus qu'elle ne repose sur le même type de légitimité. Là où Rémusat se voulait le spécialiste d'un chinois ancien et oublié, les interprètes entendent juste maîtriser la langue chinoise contemporaine, dans ses différents aspects tant écrits que parlés. Le projet déjà mentionné qu'adresse Callery en 1859 au ministère est sur ce point très éclairant :

Ce cours embrasserait 1° la langue vulgaire et les dialectes des différents ports, notamment le Cantonais, 2° la langue dite Mandarine, que parlent exclusivement les fonctionnaires chinois, 3° le style des actes officiels, des dépêches et des documents diplomatiques, lequel diffère essentiellement de tous les autres styles, 4° les formules du protocole, les règles du cérémonial, les titres et les attributions hiérarchiques auxquels le Gouvernement chinois attache une si grande importance<sup>48</sup>.

On remarque tout d'abord une attention accrue à l'architecture de la langue orale, qui suscite parmi ces sinologues praticiens de nombreux débats. Si Callery, de son côté, considère que « trois dialectes bien tranchés, que l'on est convenu d'appeler le *mandarin*, le *cantonais* et le *fokiénois*, se partagent inégalement la Chine<sup>49</sup> », Arthur Smith affirme de son côté, au moment de partir en Chine étudier la langue vulgaire du pays, que cette dernière se divise en « deux principaux dialectes », le « chinois du Nord » et le « chinois du Midi », à côté desquels existeraient d'innombrables « patois locaux », parmi lesquels il classe pour sa part le cantonais et le fokiénois<sup>50</sup>. Mais, si le tableau de la langue chinoise se complique par le détail des différents chinois parlés – qu'ils soient tenus pour des dialectes ou des patois –, disparaît en revanche toute théorisation d'un chinois ancien et hors d'usage. Cela peut s'expliquer tout d'abord par

<sup>47</sup> ADC, Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/2562 : LEMAIRE Victor Gabriel, Dépêche de Bourboulon (Macao, 5 août 1855).

<sup>48</sup> ADC, Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/710 : CALLERY Joseph Marie, « Note sur les Élèves-Interprètes... ».

<sup>49</sup> Joseph-Marie Callery, *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise*, Paris, Typographie de Firmin Didot Frères, 1842, p. xi.

<sup>50</sup> « Lettre par laquelle M. Smith demande sa mission en Chine au ministre (Paris, le 8 novembre 1849) », *Archives des missions scientifiques et littéraires, Choix de rapports et instructions publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, tome 1, Paris, Imprimerie nationale, 1850, p. 307.

un manque d'intérêt pour cette langue, enseignée déjà à Paris et inutile sur le terrain. Pour reprendre la charge de Callery, en 1849, contre les chaires parisiennes de « chinois soi-disant *classique* » : « On ne serait pas bon diplomate à Rome aujourd'hui, par cela seul qu'on comprendrait bien Horace ou Tacite<sup>51</sup>. » Simple désintérêt pour une étude aux applications pratiques limitées ? Non, car les interprètes considèrent que ce chinois ancien, illisible, langue morte qu'il reviendrait aux philologues d'Europe d'exhumer de leurs manuscrits poussiéreux, n'existe pas. Kleczowski l'exprime clairement en 1876 dans l'avant-propos de son *Cours graduel et complet de chinois écrit et parlé* : c'est uniquement par méconnaissance du pays et de ses usages linguistiques véritables, et en vue d'« acquérir [...], à peu de frais, le renom de grand savant », que les sinologues de cabinet ont construit cette « vénérable Chine, – un pays situé aux antipodes », et ont traité le chinois « comme nous traitons [...] le grec et le latin »<sup>52</sup>. Ce n'est que parce que les sinologues parisiens se sont employés à l'empailler que le chinois est une langue morte : Kleczowski insiste au contraire sur le fait qu'il s'agit d'une « langue vivante<sup>53</sup> » et, plus important encore, une langue vivante restée inchangée depuis son apparition :

Par heur ou malheur, les vieux enfants de la Chine n'ont jamais eu personne, du moins jusqu'ici, qui ait pris à tâche de transformer leur langue si essentiellement naturelle. Aussi s'est-elle conservée jusqu'à nos jours telle qu'elle a été créée. [L]'idiome chinois s'est transmis, de siècle en siècle, tel qu'il était il y a peut-être plus de trois mille ans<sup>54</sup>.

Le mépris qui transparait de ces lignes se passe de commentaires – et tendrait à montrer, contre ce qu'affirme Said, que l'on respecte un peuple, au temps de l'orientalisme, en proportion de l'héritage vénérable et oublié qu'on lui attribue : la Grèce, où toute l'Europe se cherche une aïeule, ne fait-elle pas l'objet, à partir du xviii<sup>e</sup> siècle, du même type d'exhumation par les philhellènes que les peuples orientaux par les Silvestre de Sacy et les Rémusat<sup>55</sup> ? L'intéressant est plutôt que cette continuité linguistique vienne réfuter l'existence même de la langue chinoise ancienne sur laquelle les sinologues de cabinet avaient bâti leur science. Cette dimension polémique que revêt la cartographie du chinois culmine logiquement dans le pamphlet déjà mentionné de Paul Perny : « Il n'y a pas de langue *savante* en Chine. Il y a la langue orale et la langue écrite. Celle-ci compte des variétés de style et voilà tout<sup>56</sup>. » Insérée en note de bas de page dans un portrait au vitriol de Stanislas Julien, et de son prétendu monopole sur « la langue *savante* de la Chine », cette pique – dont la réponse, déjà citée, que lui

51 ADC, Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/710. « Indication sommaire des principales questions relatives à la politique & au commerce actuels de la Chine », Réponse à une lettre du ministre datée du 21 avril 1849.

52 Michel Kleczowski, *Cours graduel et complet de chinois parlé et écrit*, vol. 1, op. cit., p. 11-12.

53 *Ibid.*, p. 42-43.

54 *Ibid.*, p. 57-58.

55 Mazurel, 2013, 48 et suiv.

56 Léon Bertin (Paul Perny), *Le charlatanisme littéraire dévoilé, ou la vérité sur quelques professeurs de langues étrangères à Paris, dédiée à MM. les Professeurs du Collège de France*, Versailles, G. Beaugrand et Dax, 1874, p. 14.

adresse Hervey de Saint-Denys montre bien qu'elle vise « la langue écrite des anciens livres »<sup>57</sup> – prouve parfaitement ce qui est en jeu ici : s'il n'existe pas de langue chinoise inconnue des Chinois, et dont la mise au jour ne serait possible que dans le laboratoire des bibliothèques parisiennes, tout l'édifice de la sinologie parisienne se révèle être une vaste escroquerie, et seul l'apprentissage de la langue en Chine même, auprès de Chinois qui retrouvent dès lors leur statut de maîtres incontestés de leur propre langue, peut conduire à une maîtrise véritable. Dans la place accordée aux Chinois se joue ainsi la lutte entre les deux branches rivales de la sinologie.

D'un côté, la maîtrise d'un chinois illisible, pour le déchiffrement duquel les Chinois ne sauraient être d'aucune utilité ; de l'autre, le désir d'imiter, à leurs côtés, la maîtrise incontestable que les Chinois ont naturellement de leur propre langue. Et c'est ainsi avec un malin plaisir que l'interprète Maurice Jametel, qui ne cache pas avoir eu à subir le dédain des sinologues parisiens<sup>58</sup>, souligne l'inutilité des instruments de la sinologie de cabinet lorsqu'il se retrouve impuissant face aux expressions du *Kin-ping-meï*. Les dictionnaires savants ne lui sont alors d'aucune aide, et c'est finalement auprès d'un vieux fumeur d'opium chinois qu'il trouve la clef de cette langue inaccessible et inconnue :

Durant mon séjour à Pékin, je voulus étudier avec soin la langue du *Kin-ping-meï* [...]. Malheureusement je fus arrêté, dès les premières pages, par une foule d'expressions composées de caractères qui m'étaient, sinon familiers, tout au moins très connus, mais dont le sens m'échappait complètement. Je consultai d'abord tous les dictionnaires publiés en Europe ; ces premières recherches furent infructueuses. Je voulus alors recourir aux dictionnaires indigènes ; mais là encore, je perdis mon temps [...]. De guerre lasse, j'eus recours à mon jeune lettré, et avec son aide je parvins à avancer un peu dans mon étude. Cependant, comprenant combien je désirais mener à bien la tâche entreprise, il m'envoya son frère, un vieux fumeur d'opium pour lequel l'argot des viveurs et celui des vagabonds chinois n'avaient point de secrets. Grâce à lui, je pus bientôt lire le *Kin-ping-meï* avec autant de facilité que je lisais ces petits romans populaires débités dans les rues par les colporteurs chinois pour un peu moins d'un centime<sup>59</sup>.

Les Chinois s'imposent donc, aux yeux de ces sinologues praticiens, comme des professeurs de langue chinoise dont le recours est évident. Ce qui, toutefois, n'évacue pas la nécessité, déjà creusée par les sinologues parisiens, de trouver des méthodes pédagogiques qui permettent de combler l'écart entre le français et le chinois, et de remplacer une enfance entière de familiarisation à la langue chinoise. Sans multiplier outre mesure les exemples, nous pouvons citer la manière dont Camille Imbault-Huart

<sup>57</sup> Hervey de Saint-Denys, *Examen des faits mensongers...*, op. cit., p. 35.

<sup>58</sup> Maurice Jametel, « L'argot pékinois et le *Kin-ping-meï* », *Mémoires de la Société Sinico-Japonaise et Océanienne*, t. VII, Paris, Maisonneuve et Charles Leclerc, 1888, p. 2.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 67-68.

– interprète emblématique de la convergence entre les deux branches de la sinologie, car les sinologues parisiens reconnaissent unanimement la valeur de ses travaux sinologiques<sup>60</sup> – s’empare du problème. Il rejette à la fois la méthode des auteurs de manuels qui ont choisi – tel le Père Gonçalves dont *l’Arte China* constitue tout au long du siècle l’un des classiques de la sinologie pratique – de faire traduire par un lettré chinois des phrases européennes, et n’ont obtenu que « de *l’euro-péen chinoisé* », et celle consistant à reprendre tels quels des « recueils de dialogues rédigés par les Chinois », et donc non adaptés aux besoins européens<sup>61</sup>. Aussi opte-t-il pour sa part pour une troisième voie qui permette de concilier compétence indigène et pertinence pour un public européen :

Nous avons fait composer par le vieux Tch’eng, premier lettré de la Légation de la République Française à Péking, sur de simples canevas esquissés par nous, une série de dialogues et une grande quantité de phrases détachées, puis nous avons revu le tout, phrase par phrase, mot par mot, avec deux autres lettrés, nous avons fait éliminer certains passages, fait ajouter certaines idées nouvelles qui avaient échappé au rédacteur, et finalement avons tout classé par matières et sujets distincts<sup>62</sup>.

Outre ce recours aux Chinois comme professeurs, notons également deux autres emplois qu’en fait la sinologie pratique dans le maniement de leur propre langue. Tout d’abord, les Chinois sont régulièrement employés comme auxiliaires pour diverses tâches que la pénurie de personnel sinisant empêche de confier – malgré une méfiance persistante envers le personnel indigène – aux seuls Occidentaux. En Chine, ce sont souvent des lettrés chinois au service des différents postes diplomatiques et consulaires qui recopient, voire traduisent, la correspondance avec les autorités chinoises<sup>63</sup>, et les Cours mixtes s’en servent régulièrement comme interprètes dans les affaires opposant des Occidentaux à des Chinois<sup>64</sup>. Cet usage se retrouve d’ailleurs, plus exceptionnellement, en France même, où le Chinois Li-Chao-Pe – répétiteur indigène aux Langues O – se voit employer en 1873 comme interprète par le tribunal maritime de Brest lorsque deux Chinois comparaissent pour y répondre de l’assassinat d’un capitaine de navire<sup>65</sup>.

<sup>60</sup> ADC, Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/2120 : IMBAULT HUART Camille.

<sup>61</sup> Camille Imbault-Huart, *Cours éclectique, graduel et pratique de langue chinoise parlée*, t. 1, Paris, E. Leroux, 1887, p. XIII-XIV.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. xv.

<sup>63</sup> Voir notamment ADC, Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/3485 : RIESTELHUEBER Paul Octava. Lettre du lettré Tchao Yu-Cheng transmise au ministère par le consul de Fouchéou (Fou-Tchéou, 10 mai 1882). Cette lettre, rédigée par le lettré chinois pour se plaindre de l’interprète du consulat qui aurait abusé envers lui de son pouvoir, renseigne sur les différentes tâches qui sont assignées à ce personnel chinois.

<sup>64</sup> Archives diplomatiques de Nantes, 635PO/C/379. Consulat de Shanghai, Cour française mixte, Plumitifs d’audience. Voir par exemple l’audience du 3 novembre 1908 (affaire Monteith dos Santos, Leng, Yung Kung Hsiang, Cruy contre Cainadan Berk) et l’audience du 2 décembre 1908 (affaire Steene contre C<sup>ie</sup> française de tramways de Shanghai).

<sup>65</sup> Gaston Vassy, « Informations », *Le Figaro*, 21 septembre 1875, p. 3.

Enfin, meilleure preuve peut-être de l'autorité qui leur est reconnue en matière de langue chinoise, leur témoignage est régulièrement requis par les autorités diplomatiques et consulaires pour évaluer la compétence sinologique des interprètes. On retrouve aux archives de la Courneuve, dans les dossiers personnels des interprètes, de nombreuses lettres d'éloge demandant le maintien à leur poste d'interprètes appréciés, et dont le transfert au ministère atteste suffisamment le crédit qui leur est accordé<sup>66</sup>. Et lorsque Camille Imbault-Huart, désormais vice-consul au poste de Canton, entreprend en 1889 de discréditer son interprète Léonce Flayelle, il prend soin – malgré sa propre compétence en matière de langue chinoise – d'appuyer également ses critiques sur le témoignage d'un lettré chinois :

notre lettré, en qui j'ai grande confiance, m'a assuré que M. Flayelle, très peu versé dans la langue chinoise, ne savait pas profiter utilement des loisirs que le travail de la chancellerie pouvait lui laisser de temps à autre, en continuant ses études sinologiques<sup>67</sup>.

Dans la lutte qui oppose, pendant une grande partie du siècle, sinologues de cabinet et sinologues praticiens, la définition de la place à accorder aux savoirs chinois sur la langue chinoise est donc indissociable d'une intense réflexion sur la définition de cette langue, de son architecture, et par là du type de compétence susceptible de l'appréhender. Recourir à l'aide de Chinois, non seulement comme auxiliaires – ce qu'admettent même des sinologues de cabinet tel Hervey de Saint-Denis –, mais comme professeurs et autorités sinologiques, en faire en somme les meilleurs spécialistes en matière de langue chinoise, c'est, du même geste, nier l'oubli qui aurait frappé en Chine certains pans de cette langue, saper la prétention des orientalistes parisiens à exhumer ces trésors oubliés et limiter l'ambition des sinologues à s'approcher, autant que possible, de la maîtrise naturelle qu'ont les Chinois de leur propre langue. Il convient toutefois de nuancer ce caractère hautement rationnel et systématique : si les discours des orientalistes et des interprètes définissent conjointement la langue chinoise, la maîtrise dont elle est susceptible et la place à accorder aux Chinois, le débat se porte également dans des espaces non savants où ces subtilités n'ont plus cours. La sinologie ne se construit pas, en effet, dans les seuls champs savant et diplomatique mais, supervisée par des autorités ministérielles et mobilisant des crédits publics, elle s'inscrit également dans la sphère plus générale du débat public, où les enjeux qui l'entourent ont principalement trait à son utilité publique, et où s'estompent et se recomposent les arguments qui défendent ou discréditent telle ou telle de ses branches. Aussi le caractère composite du territoire sinologique doit-il nous inciter à prendre également en compte la manière dont des acteurs non sinisants envisagent la place des Chinois dans la sinologie.

<sup>66</sup> Le consul de Shanghai, Maurice Flesch, communique par exemple en 1882 au ministère une lettre du Tao-tai de Shanghai, S. E. Chaô Yéou-lienn, faisant l'éloge de Camille Imbault-Huart. ADC, Personnel 1<sup>re</sup> série, 393QO/2120 : IMBAULT-HUART Camille. Dépêche de Maurice Flesch (Shanghai, 31 octobre 1882).

<sup>67</sup> *Ibid.* Dépêche de Camille Imbault-Huart (Canton, 24 décembre 1888).

## Orientalistes, interprètes et Chinois devant le tribunal de l'opinion

L'affaire de 1829 qui ouvrait notre réflexion montre bien à quel point la presse est mobilisée dans ces débats où se cristallise progressivement la sinologie : c'est en effet par journaux interposés que se joue toute la polémique, à coups de rumeurs, de *fake news* et de réfutations dans des feuilles officielles. Une lutte que reproduit, en abîme, l'article du *Grondeur*, à travers l'escroquerie qu'il imagine : Rémusat envisage en effet de faire annoncer sa prétendue traduction « dans les journaux », d'en rédiger lui-même l'éloge dans « *le Constitutionnel* », et se réjouit que les Chinois, de retour en Chine au moment de sa parution, ne puissent « adresser [...] de [leur] pays aucune réclamation aux feuilles quotidiennes et périodiques ». Émerge ainsi une nette opposition entre les journaux officiels, complices de l'imposture orientaliste, et les feuilles courageuses qui, à l'instar du *Grondeur*, oseraient dénoncer le complot.

Cette affaire souligne toute l'importance de ce débat public dans la constitution de la sinologie – Rémusat ne s'empresse-t-il pas de réfuter des soupçons que l'on pourrait croire anodins ? –, mais montre surtout la place qu'accorde ce débat à ce que l'on pourrait qualifier de *preuve par les Chinois*, préfigurant déjà toute l'importance que revêtirait cette preuve lorsqu'il s'agirait, plus tard dans le siècle, de départager les deux branches rivales de la sinologie. D'un côté, l'interprète qui – même si son charabia, comme celui des quatre Chinois eux-mêmes, n'a rien de chinois<sup>68</sup> – arrive sans mal à communiquer avec eux dans leur langue. De l'autre, Rémusat, qui ne parvient à se faire comprendre qu'au moyen du latin ou du français. L'article ne s'attarde pas bien longtemps sur la compétence du premier – à l'époque, soit avant la réouverture de la Chine, la sinologie pratique ne constitue pas encore un véritable enjeu –, mais détaille longuement l'imposture de Rémusat, et condense dans sa critique les différentes attaques que subirait, tout au long du siècle, la sinologie parisienne de la part de la presse. Ce Rémusat enrichi par sa fausse traduction, et grâce à la complicité de ses amis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, préfigure ainsi de nombreuses satires de sinologues profitant du népotisme et du fonctionnement occulte des institutions savantes parisiennes pour prospérer, sur les deniers publics, au nom d'une science inutile et dont ils sont, de surcroît, les seuls juges. Et la peur du savant imposteur que des Chinois ne viennent confondre sa supercherie constitue, elle aussi, un leitmotiv jusqu'à la fin du siècle. Pas d'arguties ici, en revanche, sur la nature de la langue chinoise et les différents types de compétence qui peuvent en découler : dictionnaires et revues de vulgarisation ont beau répéter tout ce qui sépare

<sup>68</sup> Cette parodie de langue chinoise, qui prolonge la tradition – déjà largement représentée dans le théâtre du xviii<sup>e</sup> siècle – de dialogues chinois réduits à des successions d'onomatopées, de calembours et de sonorités grotesques, a bien été étudiée par Shi-Lung Lo. Voir Lo, 2011.

le chinois écrit du chinois parlé<sup>69</sup>, la langue chinoise semble constituer aux yeux du public profane un bloc que l'on ne saurait maîtriser qu'intégralement ou pas du tout, ce dont la confrontation à des Chinois apparaît comme la preuve ultime.

Revenons tout d'abord sur la méfiance qui entoure, durant tout le siècle, une sinologie tenue pour inutilement coûteuse. L'article que publie *Le Figaro*, en 1831, sur la chaire de Rémusat se passe de commentaires :

Il y a bien des gens qui se couchent à Paris, sans se douter qu'à l'autre bout de la ville, par les régions du faubourg St-Jacques, un homme existe, un homme sachant le chinois, et le professant régulièrement trois fois par semaine devant un élève, y compris le garçon de salle et les banquettes. [...] Le savant, je veux dire le professeur [...], se présente assidûment à son cours, que son unique élève y soit ou n'y soit pas. Pour prix des trois heures qu'il prélève ainsi chaque semaine, et pendant six mois, sur la somme précieuse de ses travaux philosophiques, il reçoit six mille francs ; ce qui fait quatre-vingt-trois francs par heure, et pour un disciple sur trente-deux millions d'inertes. Le chinois vaut bien cela. [...]

De tout ceci, je conclus qu'un professeur de chinois est chose très-utile, lorsque nos paysans savent à peine lire et compter ; qu'un homme qui gagne quatre-vingt-trois francs par heure pour épeler des hiéroglyphes devrait se contenter d'un pareil honneur, qu'il estime sans doute à très-haut prix, vivre du revenu de ses deux ou trois autres places, et laisser les six mille francs de sa chaire bénévole aux professeurs de grammaire et d'arithmétique qui meurent de faim. C'est déjà beaucoup d'une académie des Inscriptions ; ne lui payons pas les Invalides<sup>70</sup>.

Même critique implicite, toujours dans *Le Figaro*, lorsqu'en 1876 le journal, sous prétexte d'une anecdote prétendument arrivée à un arabisant, livre cette nouvelle satire de la sinologie :

- Mon cher ami, je n'ai pas oublié les leçons d'arabe que vous m'avez autrefois données. Je suis allé au ministère de l'Instruction Publique, et j'ai agi pour vous.
- Je vous sais un gré infini...
- Attendez. La chaire d'Arabe comporte des émoluments assez faibles. Je l'ai refusée.
- Cependant, murmure le pauvre professeur, subitement désappointé, je ne sais que l'arabe, c'est ma seule ressource.
- Allons donc, reprend son protecteur souriant et lui frappant sur l'épaule, vous valez mieux que cela ! J'ai cherché une position plus lucrative. Vous avez la chaire de Chinois<sup>71</sup> !

Au coût de la sinologie s'adjoint ici, comme en 1829, le soupçon de sa supercherie, qui culmine lorsque les journalistes se penchent sur les procédures de recrutement des professeurs. C'est en effet l'assemblée des professeurs du Collège de France qui élit un

<sup>69</sup> Lehner, 2011.

<sup>70</sup> Le Masque de Fer, « Échos de Paris », *Le Figaro*, 26 janvier 1831, p. 3.

<sup>71</sup> Le Masque de Fer, « Échos de Paris », *Le Figaro*, 8 juillet 1876, p. 1.

ou deux candidats, ainsi que leur ordre de présentation à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, laquelle vote l'ordre de présentation au ministre, qui en général nomme pour finir le candidat présenté en premier<sup>72</sup>. Or rares sont les professeurs de l'assemblée – tout comme les membres de l'Académie – à maîtriser ne serait-ce que des rudiments de chinois, et à pouvoir donc juger par eux-mêmes de la valeur des candidats. Aussi la cooptation s'impose-t-elle tout au long du siècle comme la norme, l'assemblée validant après sa mort la préférence qu'avait exprimée de son vivant le professeur de chinois quant au choix de son successeur. L'élection de 1873, après la mort de Stanislas Julien, est tout à fait emblématique de ce mode de fonctionnement : vingt-cinq professeurs prennent part au vote, dont deux seulement ont quelques notions de chinois, et malgré les doutes qu'ils expriment sur la compétence du marquis d'Hervey de Saint-Denys – discrédité par la campagne de diffamation orchestrée par Paul Perny –, ils choisissent de se ranger finalement à l'avis de Stanislas Julien, et de confier la chaire au marquis<sup>73</sup>. Il n'est donc pas étonnant que cette élection suscite l'ironie du grand public, dont témoigne l'article publié en 1874 par Pierre Véron dans *Le Monde Illustré* :

Cherchiez-vous une position sociale, ami lecteur ?

Si oui, j'en ai une à vous offrir.

Après avis de l'assemblée des professeurs du Collège de France, le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts a déclaré la vacance de la chaire de langue et littérature chinoises et tartares-mandchoues. [...]

Allons ! voyons ! Professeur de tartare mandchou ! C'est une qualification qui fera bien sur votre carte de visite.

Vous me direz sans doute à cela que le tartare mandchou n'a jamais soulevé pour vous un coin du voile qui le recouvre. Je n'en disconviens pas, mais qu'à cela ne tienne !...

Sachez bien que jamais le professeur de ce cours fantaisiste n'a vu un élève pénétrer dans la salle où il est censé fonctionner, et que par conséquent...

Ce qu'il y a de plus délicieusement comique, c'est l'invitation à produire ses titres devant l'assemblée des professeurs du Collège de France.

Quels titres ?

Son extrait de naissance et son certificat de vaccine, sans doute, car autrement, en quoi les professeurs de latin, ou d'allemand, ou d'économie politique, peuvent-ils être capables de juger si un monsieur est apte ou non à enseigner les beautés du mandchou aux amateurs<sup>74</sup> ?

Notons que l'obscurité de cette procédure de nomination suscite encore la critique en 1893, à la mort d'Hervey de Saint-Denys, lorsqu'à nouveau la presse se penche sur

<sup>72</sup> Archives nationales, F/17/13557. Collège de France, « Chaire de langue et littérature chinoises et tartares-mandchoues ».

<sup>73</sup> Archives du Collège de France, AP 4-172. Assemblée du 11 mai 1873.

<sup>74</sup> Pierre Véron, « Courrier de Paris », *Le Monde Illustré*, 4 avril 1874, p. 211.





**Fig. 1 – « On a remarqué l'empressement des professeurs de chinois de Paris à aller causer avec les Chinois nouvellement débarqués de Londres. »**

Nadar, « Revue du troisième trimestre de 1851 », *Le Journal pour rire*, Nouvelle Série, n° 1, 3 octobre 1851, p. 5. Gallica.bnf.fr

cette « chaire de chinois – qui s'entoure de tant de chinoiseries<sup>75</sup> ». Ce soupçon continu envers des institutions occultes qui prodigueraient les deniers publics à de pseudo-savants explique tout l'enjeu que constitue, dans ces débats, la *preuve par les Chinois* : l'occasion, enfin, de mettre un terme à la gabegie, et de confondre ces imposteurs ! La presse, tout au long du siècle, multiplie ainsi les anecdotes – souvent inventées – mettant aux prises les professeurs successifs du Collège de France avec des Chinois, et incapables – comme Rémusat en 1829 – de leur dire le moindre mot. *Le Journal pour*

<sup>75</sup> Victor de Cottens, « Chez les Dieux », *Le Figaro*, 17 mars 1893, p. 3.

*rire* représente en 1851 les professeurs de chinois parisiens fuyant Paris à l'arrivée de Chinois – les-dits professeurs ne sont pas nommés, mais il ne peut alors s'agir que de Stanislas Julien et son élève Antoine Bazin (Fig. 1).

De nombreuses autres anecdotes entourent – de son vivant, mais aussi et surtout après sa mort – ce même Stanislas Julien, par exemple le « vol d'une audace rare » dont il aurait été victime à cause de son ignorance du chinois :

Un matin, un individu costumé en Chinois s'était présenté chez lui, demandant à être introduit pour affaire urgente.

Une fois en présence du professeur, il avait commencé à lui baragouiner des phrases que l'autre avait écoutées avec un ahurissement peu dissimulé.

Puis, comme le pauvre savant ne répondait pas, l'autre par sa pantomime, et en tirant sa bourse vide, lui avait fait comprendre qu'il demandait un secours.

M. Stanislas Julien se serait empressé de tirer un louis pour se débarrasser de ce témoin importun. L'autre aurait insisté en pantomimant qu'il lui fallait davantage.

Bref, cette visite aurait coûté 200 francs à l'infortuné professeur de chinois, tremblant qu'on n'allât raconter qu'il était incapable de soutenir une conversation dans la langue qu'il passait pour enseigner.

Mais, ô stupéfaction ! Le lendemain M. Stanislas Julien, en passant rue Dauphine, apercevait son prétendu sujet du Céleste-Empire, vêtu d'un simple paletot, coiffé d'une casquette et vidant un petit verre sur le comptoir d'un marchand de vin.

Ce chantage d'espèce nouvelle eut un succès de fou rire<sup>76</sup>.

Quant à son successeur le marquis d'Hervey de Saint-Denys, dont nous avons vu tous les doutes qui entouraient sa compétence, c'est souvent là encore par le témoignage de Chinois que les journaux entendent le discréditer. À en croire *Le Figaro*, il aurait licencié le Chinois Tin-Tun-Ling – l'un des plus célèbres Chinois parisiens du siècle, notamment pour avoir enseigné sa langue aux filles de Théophile Gautier –, qui lui servait de répétiteur au Collège de France, quand ce dernier se serait permis de l'interrompre en ces termes au beau milieu d'une leçon : « Toi, pas savoir chinois, rien du tout<sup>77</sup>. » Plusieurs journaux s'emploient ainsi à faire peser sur le monde sinologique la menace d'une mise au jour de son imposture par les Chinois, dont l'expertise sinologique implicitement reconnue semble constituer le meilleur espoir d'une sinologie enfin fiable. Citons à l'appui de cette thèse cet article de 1873, sans doute le plus emblématique de notre corpus, à propos du Congrès des Orientalistes organisé cette année à Paris ;

Le Congrès des Orientalistes, qui tient en ce moment ses séances à la Sorbonne, a commis hier une injustice qui est en même temps une terrible imprudence.

Il n'a pas élu parmi ses membres notre ami Tin-Tun-Lin, le fameux Chinois de Théophile Gautier.

<sup>76</sup> « Courrier de Paris », *Le Monde Illustré*, 16 février 1878, p. 106.

<sup>77</sup> Fernand de Rodays, « Gazette des tribunaux », *Le Figaro*, 12 juin 1875, p. 3.

Tin, justement offensé de ce manque d'égards, a commencé par appeler la colère de Fô, le dieu du Céleste-Empire, sur le comité, puis il a juré par le Dragon à sept têtes qu'il allait épilucher les séances dans lesquelles il serait question de la langue chinoise.

Malheur à ceux des orientalistes qui parlent un chinois de fantaisie ! Tin est absolument décidé à les démasquer. Il l'a juré par la barbe de Boudha, le célèbre collègue de Fô, et par Maharadana, le dieu qui préside au cours du fleuve Jaune.

Ainsi, Messieurs les membres du comité, prenez bien garde à vous<sup>78</sup> !

Inversement, enfin, la *preuve par les Chinois* est régulièrement mise en avant par la presse pour souligner la valeur des sinologues praticiens, dont ni l'utilité publique ni la compétence ne sont jamais remises en cause. Les éloges qui paraissent à leur mort dans différents journaux détonnent par rapport aux satires qui entourent à leur disparition les professeurs parisiens. L'évêque de Pékin, Monseigneur Delaplace, dont on rappelle toute l'aide qu'il a portée au baron Gros dans la négociation du traité de Pékin, en 1860, avec la Chine, est décrit en 1884 comme « parlant et écrivant le chinois comme sa langue maternelle<sup>79</sup> » ; le cours du comte Kleczkowski aux Langues O', loin des cours désertés et grotesques de Rémusat et Stanislas Julien, aurait été « très apprécié et très suivi<sup>80</sup> » ; et *Le Monde Illustré* vante chez Prosper Giquel, officier de la Marine en charge de l'arsenal de Fouchéou disparu en 1886, « sa complète connaissance de la langue et de la littérature chinoises<sup>81</sup> ». Or, exactement d'ailleurs comme dans les dossiers personnels des interprètes, c'est régulièrement le témoignage de Chinois qui est invoqué à l'appui de cet éloge : Prosper Giquel, qui « avait acquis en Chine le grade le plus élevé du mandarinat », aurait ainsi « gagné la confiance des plus ombrageux, et, par une faveur sans exemple, [...] été admis à assister un jour au passage de l'empereur de la Chine, grâce à la complicité complaisante d'un mandarine »<sup>82</sup>.

Hermétique aux définitions trop complexes de la langue chinoise, et peu encline donc à reconnaître une expertise sinologique fondée sur la seule maîtrise du chinois écrit ancien – d'autant plus suspecte que ni l'antiquité de la langue ni le talent de son traducteur ne sauraient être aisément attestés –, la sphère du débat public paraît donc infiniment plus favorable, dans la lutte qui les oppose, aux sinologues praticiens qu'à leurs homologues de cabinet. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce soient les premiers qui – comme dans le cas du *Charlatanisme littéraire dévoilé* – prennent l'initiative de porter sur ce terrain les luttes sinologiques, et que les derniers y soient réduits à une attitude défensive. Notons toutefois que ces débats perdent en virulence dans les dernières décennies du siècle lorsque, à la faveur de la convergence que connaissent

<sup>78</sup> Le Masque de Fer, « Échos de Paris », *Le Figaro*, 6 septembre 1873, p. 1.

<sup>79</sup> Auguste Marcade, « M<sup>re</sup> Delaplace, évêque de Pékin », *Le Figaro*, 2 juin 1884, p. 1.

<sup>80</sup> Le Masque de Fer, « Échos de Paris », *Le Figaro*, 28 mars 1886, p. 1.

<sup>81</sup> « M. Prosper Giquel », *Le Monde Illustré*, 6 mars 1886, p. 157.

<sup>82</sup> *Ibid.*

les deux branches de la sinologie, disparaît pour les sinologues parisiens la nécessité de définir leur science par opposition aux savoirs chinois.

### **L'orientalisme : la science créée par l'historien**

Ce qui, en définitive, ressort principalement de cette étude, c'est le danger que court l'historien à trop rigidifier sa conception des savoirs orientalistes. Derrière ce que les acteurs du XIX<sup>e</sup> siècle puis les historiens ont qualifié de sinologie, il importe de restituer toute la complexité du territoire sinologique français, assemblage de savoirs hétérogènes inscrits dans différents contextes institutionnels, soumis à des enjeux et des autorités diverses, et se définissant comme objets des langues chinoises dont il s'agit de faire ressortir toute l'incommensurabilité. Aussi la question de la place des Chinois dans la sinologie ne saurait-elle être traitée comme un bloc : les Chinois, en fonction des espaces sinologiques considérés, se voient reconnaître des degrés divers de compétence, d'utilité et d'autorité, et épousent toute une gamme de rôles sociaux leur offrant une marge de manœuvre plus ou moins considérable, depuis le lettré inutile ignorant de sa propre langue jusqu'au juge redouté des impostures sinologiques.

## Bibliographie

- Bergère**, M.-C. et **Pino**, A. (éd.), 1995, *Un siècle d'enseignement du chinois à l'école des langues orientales : 1840-1945*, Paris, L'Asiathèque.
- Boumediene**, S., 2016, *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du « Nouveau monde » (1492-1750)*, Vaulx-en-Velin, Éditions des mondes à faire.
- Fabre**, C., 2018, « La sinologie est un sport de combat. L'affaire Paul Perny et les querelles sinologiques à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », *Genèses*, 110, p. 12-31, DOI : 10.3917/gen.110.0012.
- Frèches**, J., 1975, *La Sinologie*, Paris, PUF.
- Lehner**, G., 2011, *China in European Encyclopaedias, 1700-1850*, Leyde/Boston, Brill.
- Lo**, S.-L., 2011, *La Chine dans le théâtre français du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en études théâtrales sous la direction de Martine de Rougemont, Paris, université Sorbonne Nouvelle.
- Mazurel**, H., 2013, *Vertiges de la guerre. Byron, les philhellènes et le mirage grec*, Paris, Les Belles Lettres.
- Popa**, I., **Morsel**, J. et **Backouche**, I., 2018, « Terrains érudits, territoires savants », *Genèses*, 110, p. 3-11, DOI : 10.3917/gen.110.0003.
- Raj**, K., 2010 [2007], *Relocating Modern Science. Circulation and the Construction of Knowledge in South Asia and Europe, 1650-1900*, New York, Palgrave Macmillan.
- Said**, E. W., 1994 [1978], *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil.
- Singaravélou**, P., 1999, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan.
- Wright**, A. F., 1960, « The Study of Chinese Civilization », *Journal of the History of Ideas*, 21/2, p. 233-255, DOI : 10.2307/2708197.
- Zhang**, L., 1988, « The Myth of the Other: China in the Eyes of the West », *Critical Inquiry*, 15/1, p. 108-131, en ligne : <http://www.jstor.org/stable/1343606>.